



Brève de - 2025-12-07T16:00:01+0100

Soumis par xavier.derauli... le mer 18/03/2026 - 09:00

Texte

? Le saviez-vous ? Dès 16 ans, faites-vous recenser à la mairie de votre commune. Vous participerez ensuite à la journée défense, obligatoire pour s'inscrire à un examen (bac, permis de conduire...).

Thématique(s)

Démocratie - Citoyenneté

Date publication

sam 14/03/2026 - 09:00

Source URL: <https://encommun.montpellier.fr/node/6154>